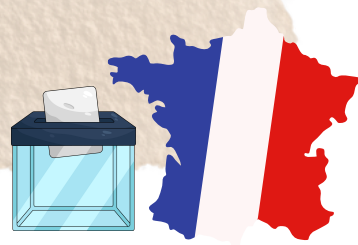


Les élections municipales



A quoi servent les élections municipales ?

Les **élections municipales** permettent aux habitants d'une commune d'élire les conseillers municipaux qui vont diriger la ville ou le village. Ces élus prennent des décisions importantes pour la vie quotidienne des habitants : les écoles, les routes, les activités culturelles ou encore l'aménagement de la commune. Ces élections ont lieu dans **toutes les communes de France**.

Les prochaines élections municipales auront lieu cette année, en 2026.

Le premier tour est prévu le **15 mars 2026** et le second tour le **22 mars 2026**. Les habitants voteront pour choisir les personnes qui dirigeront leur commune pendant les années suivantes.

Comment se déroule l'élection ?

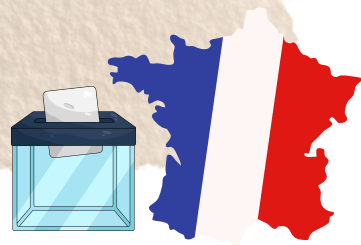


Les citoyens votent pour une **liste de candidats**. Avant l'élection, les candidats font une **campagne électorale** pour présenter leurs idées et expliquer ce qu'ils veulent faire pour la commune.

Si une liste obtient la majorité des voix au **premier tour**, elle gagne l'élection, sinon un **second tour** a lieu une semaine plus tard. Une fois les conseillers municipaux élus, ils se réunissent et choisissent parmi eux le maire et les adjoints.



Les élections municipales



Pour voter, les citoyens inscrits sur les listes électorales se rendent dans leur bureau de vote le jour de l'élection. Ils reçoivent une enveloppe et les **bulletins de vote**. Chaque votant se rend dans l'**isoloir** pour choisir en toute confidentialité la liste de candidats qu'il souhaite soutenir. Il met ensuite le bulletin dans l'enveloppe, puis la dépose dans l'**urne** sous le contrôle des **assesseurs**. Enfin, le votant signe la **liste d'émargement** pour montrer qu'il a participé au vote.

Pour voter aux élections municipales, il faut :

- avoir **18 ans** ou plus,
- être **citoyen français** ou citoyen de l'Union européenne,
- être inscrit sur les **listes électorales** de la commune.



La durée du mandat

Les conseillers municipaux et le maire sont élus pour **6 ans**. Pendant cette période, ils travaillent ensemble pour **gérer la commune** et améliorer la vie des habitants.

Le rôle du maire

Le maire est le **chef de la commune**. Il dirige le **conseil municipal** et applique les décisions votées. Il s'occupe aussi de l'**état civil** (naissances, mariages...), de la **sécurité** dans la commune et de l'**organisation** de certains services publics comme les écoles ou l'entretien des rues. Il peut aussi représenter la commune lors d'événements officiels et défendre les intérêts de ses habitants auprès des autorités départementales ou nationales.

En savoir plus ..



Le savais-tu ?

- Le plus **jeune maire** de France a été élu à 18 ans en Ardèche.
- Le plus **vieux maire** connu avait 93 ans et se représentait encore dans son village de la Somme.

